Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20261102-2026110212-DE

Ville de Plumelec
Conseil municipal
Séance du 2 novembre 2026

**DELIBERATION 20261102-12**
Rapporteurs : M. le Maire, M. Guillo
**-VENTE A L'AMIABLE DE BIENS COMMUNAUX-**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2026

Etaient présents : M. HAMON -Maire-, Mme LE MAY -adjointe-, M. JUHEL-adjoint-, Mme GICQUELLO -adjointe-, Mme MEREL-adjointe-, M CARON-adjoint-, M. GUILLO, Mme LE MABEC (arrivée à 18h44-délibération n°7), M BAUCHER, Mme PORCHERON, Mme PEDRON, Mme LE GALL, M HOUEIX, M GRANDIN, M BRUNEL, Mme DANET, Mme TARLEVÉ, M LE CALLONEC, M LE CAM, M LAMARRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M DUBOT à M HOUEIX, Mme LESAGE à Mme GICQUELLO, Mme SYRE à M CARON

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Isabelle GICQUELLO

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par Monsieur et Madame BODY pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB 327 située au lieu-dit « Le Felgué ». Cette parcelle d'une surface de 65 m² jouxtant la propriété de Monsieur et Madame BODY est classée en zone agricole. (nature du sol : terre)

Il précise que le service des domaines a été sollicité pour l'évaluation de ce bien. La parcelle a été estimée au prix de 0.30 € le m².

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20261102-2026110212-DE

Monsieur le Maire rappelle les prix fixés lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 pour les ventes de terrains :

- ✓ Parcelle en nature lande et résineux : 0.25 € le m²
- ✓ Parcelle en nature terre et pré : 0.30 € le m²
- ✓ Parcelle en nature de sol jouxtant une maison (terrain d'agrément) : 1 € le m²

Monsieur le Maire propose de procéder à la vente du bien au prix de 1 € le m².
La vente sera officialisée par acte administratif.

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**
**Par**
**Présents : 20* Pouvoirs : 3 * Total : 23* Exprimés : 23**
**Voix pour : 23* Voix contre : 0* Abstention : 0**

**ACCEPTE**
La vente à l'amiable du bien communal cadastré ZB 327.

**DECIDE DE**
Fixer le prix de vente à 1 € le m².

La vente sera officialisée par acte administratif. Les frais de bornage éventuel seront à la charge des acheteurs.

FAIT ET DELIBERE LE 2 NOVEMBRE 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.